

**REGLEMENT de La Goincourt’ Oise 2023**

**5ième édition**

**Article 1 : Organisation, parcours et Horaires :**

La Goincourt ’Oise organisée par l’Association Goincourt Sport Team se déroulera le Samedi 16 Septembre 2023.

Les Circuits de 5 et 10 km sur route et chemin se feront sur la commune de Goincourt.

Un fléchage est prévu.

Lieu de départ et d'arrivée: le centre du village de Goincourt rue Jean Jaurès

Horaire de départ : 16h15 pour les 10 km

17h15 pour les 5 km

**Article 2 : Inscriptions :**

Les courses sont ouvertes aux personnes ayant 15 ans révolus le jour de la course.

La Goincourt ‘Oise est limitée à 500 participants.

C’est une course orientée sur la bonne humeur autour d’une passion commune pour la course à pied, les bénéfices serviront pour des projets éducatifs et ou moraux et également pour faire tourner notre association.

Les déguisements seront fort appréciés.

Chaque participant devra obligatoirement fournir aux organisateurs :

- Une copie du certificat médical portant la mention "de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an le jour de la manifestation ou d’une licence en cours.

Le montant pour l’inscription est de 6 euros pour 5 km et 12 euros pour 10 km plus les frais d’inscription.

Renseignements :

Contacter :

Ways Ludovic : 06 21 08 52 46

Mail : [goincourtsportteam@gmail.com](mailto:goincourtsportteam@gmail.com)

**Article 3 : Engagement :**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l’objet d’aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

**Article 4 : Assurance et Responsabilité civile :**

Responsabilité Civile: Les organisateurs sont couverts par l'assurance SMACL.

Individuelle civile : les licenciés de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol et de perte de biens personnels.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

**Article 5 : Sécurité :**

Le parcours sera protégé par des signaleurs qui pourront contacter les organisateurs, la protection civile ou tout autre organisme habilité à intervenir en cas d’incident ou d’accident.

Les secouristes seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l’épreuve.

La sécurité de la manifestation sera assurée par des bénévoles.

La protection civile, ou tout autre organisme habilité à intervenir en cas d’incident sera présente à l’arrivée.

Les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent se conforter aux règles de circulation définies par le code de la route.

**Article 6 : Ravitaillement :**

Un poste de ravitaillement en eau sera à mi-parcours. Une buvette en solide et liquide à l’arrivée sera disponible.

**Article 7 : Sanitaire :**

Des sanitaires seront mis à disposition pour les participants et autres personnes en ayant l’utilité.

**Article 8 : Environnement :**

Tous les concurrents doivent respecter les règles minimales de propreté et de respect de la nature.

**Article 9 : Droits à l’image :**

J'autorise expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

**Article 10 : Parking :**

L'ensemble des parkings de la commune est mis à disposition des participants ainsi qu’un parking dédié, ceci afin de ne pas encombrer les rues de la commune et faciliter l'accueil des coureurs et spectateurs.

A noter, que le stationnement dans le centre du village sera strictement interdit.

Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.

**Article 11 : Règlement :** Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.

